Chers amis producteurs et productrices de lait, chers sympathisants,

Le beurre est cher et le prix du lait en poudre est bas. Dans ce contexte, les laiteries paient des et pratiquement bas inchangés. La différence de prix entre les protéines et la matière grasse est anormalement élevée et on impute immédiatement la responsabilité du bas prix du lait en poudre au grand stock d'intervention de l'UE. La question est de savoir si c'est vrai. L'UE n'a presque rien vendu de ses grands stocks et le prix sur le marché est actuellement si bas qu'on recommence à vendre du LEP pour le stockage. Toutefois, le LEP finira bien par remonter et le stock d'intervention sera alors un frein à la hausse des prix du lait. La Commission doit donc rester

fidèle à ses déclarations : « ... vendre à n'importe quel prix n'a jamais été une option pour la Commission. Ses objectifs principaux restent, au contraire, le maintien de l'équilibre du marché et le rétablissement des prix. »

Le seul espoir qui reste aux éleveurs laitiers est que le stock de l'UE soit devenu si vieux que personne ne voudra plus l'acheter. Le stock n'a pas de date d'expiration officielle mais les acheteurs préféreront naturellement des produits frais à de la poudre datant d'un an, un an et demi ou deux ans.

Au Danemark, nous avons trois analystes qui s'efforcent de prédire les prix du lait et ils y arrivent très bien la plupart du temps, grâce à différents algorithmes. Cependant, aucun d'entre eux n'a pu expliquer pourquoi la demande en matière grasse laitière a autant augmenté par rapport à la demande en protéines.

L'écart de prix entre le beurre et les protéines est supérieur à 2.200 USD

par tonne, ce qui n'est jamais arrivé auparavant. D'une manière ou d'une autre, la demande a changé ; cela peut être un défi mais avec des stocks de 350.000 tonnes de poudre en intervention publique, la perspective d'un équilibre du marché est non-existante. La Commission doit donc trouver une solution pour se débarrasser de ce stock sans compromettre les prix sur le marché. Faute de quoi tous les éleveurs laitiers européens resteront indéfiniment plongés dans une incertitude inacceptable.

Kjartan Poulsen, membre du comité directeur de l'EMB et président du LDM Danemark

Bulletin EMB mai 2017

- France: 11 revendications aux candidats à l'élection présidentielle
- Allemagne: nouveau label de lait de pâturage

Rhénanie-du-Nord – Westphalie :

- Des tables rondes controversées avec des responsables politiques
- Réduction des phosphates aux Pays-Bas
- La commission agricole du Parlement européen vote en
- faveur d'un programme de réduction des volumes
- Comparatif des prix du lait de l'EMB
- Un accompagnement pour les agriculteurs en difficulté

 Vous pouvez nous trouver sur

Contact

Facebook

EMB - European Milk Board asbl

Rue du Commerce 124 B-1000 Brussels

Phone.: +32 - 2808 - 1935 Fax: +32 - 2808 - 8265

office@europeanmilkboard.org www.europeanmilkboard.org L'Organisation des producteurs de lait (OPL) de la Coordination Rurale (CR) avait envoyé aux 11 candidats à l'élection présidentielle ses 11 propositions pour la filière laitière.

1. Garantir un prix couvrant les coûts de production

Aujourd'hui des mesures incitatives doivent être mises en place afin de faciliter l'embauche. Pour ce faire l'Organisation des producteurs de lait (OPL) propose de taxer les importations afin de financer la protection sociale, autrement dit d'instaurer la TVA sociale. De plus, parce qu'elle met en péril de nombreux élevages, la vente à perte doit être interdite, comme l'est déjà la revente à perte.

2. Revoir les critères de paiement du prix du lait

Outre l'uniformisation des critères de qualité appliqués à l'ensemble des pays européens, l'OPL propose une réécriture permettant aux producteurs de bénéficier de la valorisation des « sous-produits » du lait (lactosérum, caséine, etc.) à forte valeur ajoutée pour les transformateurs.

3. Appliquer le Programme de responsabilisation face au marché (PRM)

L'OPL souhaite que le Programme de responsabilisation face au marché (PRM) devienne l'outil européen de gestion de crise. Il permet d'ajuster la production européenne aux besoins des marchés et de maintenir ainsi un prix du lait juste et équitable.

4. Redéfinir la stratégie laitière européenne

Bien qu'une modeste partie de la production laitière européenne (10 %) soit échangée sur le marché mondial, le prix du lait est indéniablement référencé sur ses cotations. Tendre vers une politique d'augmentation de la production en vue de l'export est un leurre : soumise au déséquilibre incessant du marché mondial entre l'offre et la demande, elle joue à la baisse sur les cours des marchés laitiers.

5. Redéfinir le cadre des mises à l'intervention

L'OPL demande plus de transparence quant aux mises à l'intervention pour éviter toute spéculation.

6. Mettre en place une politique globale d'élevage

L'anticipation de la production permettrait un ajustement en souplesse de la baisse de la production (adaptation de l'alimentation par exemple) sans avoir à diminuer brutalement le cheptel laitier. La stratégie laitière doit donc être redéfinie en référence aux objectifs initiaux et fondateurs de la Politique agricole commune : sécuriser les approvisionnements laitiers en quantité et qualité tout en permettant aux producteurs de vivre décemment de leur production.

7. Donner du pouvoir de négociation aux producteurs

L'OPL s'est toujours opposée à la création d'une multitude d'Organisations de Producteurs (OP), surtout verticales, c'està-dire liées à une laiterie. L'OPL recommande qu'une loi permette l'adhésion possible des coopérateurs aux OP transversales (à l'image des OP France Milk Boards).

8. Revoir le fonctionnement de l'interprofession laitière

Le financement de l'Interprofession laitière Cniel est totalement injuste : actuellement les producteurs payent 1,22 €/1.000l et les industriels 0,4 €/1.000l. L'OPL recommande de revoir ce financement avec une cotisation basée sur le chiffre d'affaires. ?

9. Réaliser un audit de la coopération laitière

Au vu de l'absence de publications des comptes de certaines coopératives françaises et au regard des différences des résultats entre elles et leurs homologues européennes, l'OPL demande qu'il soit procédé à un audit de la coopération française.

10. Ne pas réitérer pour le lait bio les erreurs de la filière dite conventionnelle

Il faut anticiper l'évolution de la production bio et s'assurer ainsi de ne pas reproduire les mêmes erreurs qu'en lait conventionnel. Les aides doivent être à la hauteur de l'ambition sociétale et ne pas se résumer à des déclarations d'intention. La préférence communautaire doit plus que jamais être de mise.

11. Promouvoir les bienfaits de la consommation de lait

Un nouveau programme de promotion et de distribution du lait dans les écoles (hors repas) serait un excellent moteur pour la prévention de la santé des enfants.

Les 11 demandes au nouveau président de la République

Véronique Le Floc'h, OPL France

Allemagne: nouveau label de lait de pâturage

À l'occasion de la première mise à l'herbage de 2017 à la ferme Hanken, dans la Wesermarsch, une large alliance de diverses organisations a présenté le nouveau label de qualité « PRO WEIDELAND – Deutsche Weidecharta »

(charte allemande des pâturages).

20 organisations œuvrant dans le domaine de l'agriculture, de l'environnement, de la protection des animaux, de la science et de la politique ont coopéré au cours des trois dernières années afin d'élaborer des critères pour le lait et les produits laitiers provenant de l'élevage sur prairie et contribuer ainsi à préserver celui-ci. Parmi les organisations qui ont rédigé cette charte, on trouve NABU (*Naturschutzbund Deutschland e.V.*), BUND (Bund für Umwelt und Naturschutz e.V.) et la Société mondiale de protection

des animaux (Welttierschutzgesellschaft e.V.).

L'approche commerciale qui sous-tend le label « PRO WEIDELAND – Deutsche Weidecharta » vise à préserver la diversité des systèmes de production agricole dans l'élevage laitier. « Il s'agit de déclarer les produits issus de l'élevage en pâturage et de les proposer à un prix plus élevé dans le commerce de détail, sans toutefois faire s'affronter les différents systèmes de production », souligne Arno Krause, le directeur de *Grünlandzentrum*

Niedersachsen / Bremen, l'organisation propriétaire et concédant de licence du nouveau label.

Davantage de transparence pour le lait de pâturage

De plus en plus de commerces proposent du lait de pâturage, bien qu'il n'y ait pas, jusqu'ici, de critères définis pour sa production et sa transformation. Pour la production, on se réfère souvent à la définition d'une durée minimum de mise au pâturage de 120 jours à raison de 6 heures par jour. L'approche du label PRO WEIDELAND – Deutsche Weidecharta va bien au-delà de ces critères.

Le label PRO WEIDEMILCH recouvre les critères suivants :

- Les vaches laitières passent au moins 120 jours au pâturage, à raison de 6 heures par jour
- La surface totale en herbe disponible par vache doit être de 2000 m². Chaque vache doit disposer de 1000 m² de surface en herbe à proximité de la ferme pour la mise au pâturage
- La liberté de mouvement doit être garantie toute l'année
- La surface à réserver est définie comme une prairie permanente
- Le fourrage ne contient pas d'OGM
- « Parmi les critères d'attribution du label, il est également prévu que les agriculteurs qui produisent du lait de pâturage reçoivent à l'avenir 5 centimes par litre de lait », explique Dr. Karsten Padeken, président de *Grünlandzentrum*.

Les laiteries participantes s'engagent à collecter et à traiter le lait séparément. La première laiterie à mettre sur le marché une partie de son lait depuis lundi dernier comme lait de pâturage sous le nouveau label PRO WEIDELAND est la laiterie Ammerland. Ce lait est depuis en vente sous sa marque propre *Ammerlander Unsere Weidemilch* et sous la marque de lait de pâturage de LIDL *Milbona* et la laiterie at toutes les laiteries intéressées.

Grünlandzentrum a publié les critères de production couverts par le label ainsi que des informations explicatives sur Internet sur www.proweideland.de.

Communiqué de presse de Grünlandzentrum Niedersachsen/Bremen e.V.

Rhénanie-du-Nord – Westphalie : Des tables rondes controversées avec des responsables politiques

À l'approche des élections au parlement régional (Landtag) de Rhénanie-du-Nord — Westphalie, l'organisation allemande des producteurs de lait BDM, avait invité les principaux responsables politiques traitant d'agriculture de ce Land à deux tables rondes afin de faire le point sur les perspectives d'avenir pour les producteurs de lait de la région.

© wikimedia

Ces débats ont permis d'exprimer les différentes positions, notamment sur la façon d'empêcher, à l'avenir, les crises du marché du lait. Le premier débat, à Eslohe-Reiste, a été le théâtre d'un heurt entre les positions des députés du Landtag Hubertus Fehring (CDU) et Norwich Rüße (Verts) ainsi que de la candidate au Landtag Margit Hieronymus (SPD). MM. Rüße et Fehring, en particulier, se sont livrés un affrontement verbal au sujet des leçons à tirer de la crise du lait.

Norwich Rüße, qui gère également une exploitation agricole en plus de son activité de député, a imputé le désastre de la crise laitière des années 2015/2016 à l'absence d'un filet de sécurité européen viable pour le marché du lait et a salué la proposition du BDM, qui prévoit une limitation limitée dans le temps des livraisons européennes de lait en temps de crise, afin de stabiliser le prix du lait. Hubertus Fehring a, lui, refusé avec véhémence toute

nouvelle régulation venant de Bruxelles. Maître agriculteur de formation, il a expliqué que, si les producteurs de lait se trouvent bien dans une situation économique difficile depuis la fin des quotas laitiers, ils ne devraient pas compter sur une intervention de l'État mais devraient faire preuve de plus de responsabilité personnelle et penser davantage en termes d'économie de marché.

Le débat a évolué différemment lors de la table ronde tenue à Südlohn, dans le Münsterland, entre Annette Watermann-Krass (SPD), Josef Wirtz (CDU), tous deux députés du *Landtag* et membres de la commission à l'agriculture de Rhénanie-du-Nord — Westphalie, et le même Norwich Rüße (Verts).

M. Rüße a attribué les crises récurrentes du marché du lait européen à un surplus de lait devant être compensé. Pour lui, les laiteries devraient se concerter davantage avec les producteurs afin de mieux gérer les volumes. Josef Wirtz a abondé dans son sens et a même demandé que les laiteries se mettent d'accord au niveau européen sur les volumes de lait avec les agriculteurs, comme cela se fait entre les producteurs de betteraves et les sucreries. Lui-même est ancien agriculteur et élevait des vaches jusqu'en 1990 ; il n'a cependant pas explicité comment cela pourrait être mis en œuvre concrètement. En revanche, Annette Watermann-Krass n'a pas apporté de proposition pour équilibrer l'offre et la demande sur le marché du lait. Elle a appelé les éleveurs laitiers à investir davantage dans la vente directe. Selon elle, les consommateurs sont prêts à payer des prix plus élevés pour le lait s'ils sont en contact direct avec les producteurs.

Les éleveurs laitiers ont exhorté ces responsables politiques à ne plus se voiler la face devant le fait que les crises récurrentes du marché du lait sont systémiques. En tant que décideurs, il leur revient de prendre leurs responsabilités et de mettre en place des instruments de règlement de crise viables, afin de réduire les fluctuations dévastatrices des prix sur le marché du lait, ont expliqué les agriculteurs. Ceci aiderait également les éleveurs laitiers à améliorer le bien-être animal et à faire face aux investissements imposés par les nouvelles normes environnementales.

Florian Wagle, BDM Allemagne

Réduction des phosphates aux Pays-Bas

© wikimedia

En 2017, les Pays-Bas sont dans l'obligation de réduire la production de phosphates à un niveau qui l'autorise à conserver sa dérogation. Voici, en résumé, les détails techniques du régime applicable aux exploitations laitières,

sans commentaires complémentaires.

Les mesures destinées à une réduction des phosphates en 2017 s'articulent autour de trois axes :

- Règlement relatif à la réduction des phosphates 2017
- Fourrages pour le secteur laitier
- Régime de subvention pour l'arrêt de la production laitière

Règlement relatif à la réduction des phosphates 2017

A partir du 1^{er} mars, le cheptel laitier des élevages qui produisent du lait à des fins de consommation ou de transformation sera graduellement réduit. Le nombre de vaches laitières devra, dès lors, être ramené au niveau recensé au

2 juillet 2015 moins 4 %.

Réduction échelonnée

Les exploitations laitières reçoivent une cible chiffrée, à savoir le nombre de vaches laitières (converti en unités de bétail) qui, au 1^{er} octobre 2016, étaient recensées dans le système d'identification et d'enregistrement, minorées d'un pourcentage de réduction. Ce pourcentage varie selon la période.

Par période de deux mois, une cible de réduction est imposée.

- Les exploitations qui manquent la cible sont passibles d'une amende.
- Les exploitations qui respectent la cible sur la période mais n'ont pas réduit le troupeau au niveau recensé au 2 juillet 2015 moins 4% sont passibles d'une amende minorée.

Amende

Les exploitations qui manquent la cible chiffrée et n'opèrent pas la réduction échelonnée demandée sont passibles d'une amende. Cette dernière s'élève à 240 euros prélevés par mois et par unité de bétail au-delà de la référence.

Prélèvement de solidarité

Les exploitations laitières qui, sur une période définie, parviennent à réduire le nombre de vaches mais n'ont toutefois pas atteint le chiffre de référence, sont contraintes de s'acquitter d'une contribution de solidarité pour toutes les unités de bétail surnuméraires.

Prime

Les exploitations laitières qui abritent moins d'unités de bétail que le nombre de référence attribué pour le mois perçoivent une prime.

Fourrages pour le secteur laitier

Dans le souci de réduire le niveau de phosphates dans le fumier, la teneur en phosphates des fourrages mixtes sera

revue à la baisse. Cette mesure sera pleinement mise en œuvre par l'industrie du fourrage.

Régime de subvention pour l'arrêt de la production laitière

Les producteurs laitiers qui, en 2017, mettent la clé sous la porte peuvent être éligibles au titre du « régime de subvention pour l'arrêt de la production laitière ». Le premier tour a débuté le 20 février et s'est terminé au premier jour d'entrée en vigueur de la mesure, étant donné que la cible était déjà dépassée.

Evidemment, ce régime a suscité pas mal d'émotions et de discussions et de nombreux éleveurs se retrouvent coincés entre différents régimes. Plusieurs procès sont déjà en préparation.

Sieta van Keimpema, DDB Pays-Bas

Extrait de «Phosphate reduction in the Netherlands » (version complète en anglais)

La commission agricole du Parlement européen vote en faveur d'un programme de réduction des volumes

La commission de l'agriculture du Parlement européen a marqué un premier pas vers la mise en place d'un cadre législatif pour un programme de gestion de crise permanent dans l'organisation commune du marché. La semaine dernière, ladite commission parlementaire s'est prononcée sur la proposition dénommée « Omnibus ».

Lors de ce vote, les députés de la commission se sont officiellement exprimés en faveur d'un article prévoyant un programme de réduction volontaire de la production. Dans le secteur laitier, ce programme permettrait notamment d'empêcher la production de volumes de lait excédentaires en période de crise, contribuant ainsi largement à plus de stabilité, dont le secteur a absolument besoin.

Ces derniers mois ont montré qu'un programme de réduction volontaire de la production dans le secteur laitier fonctionne dans la pratique. En effet, celui-ci avait mis fin à la chute rapide des prix à un niveau parfois même au-dessous de 20 centimes et avait amorcé un redressement des prix du lait payés aux producteurs. Pour permettre la création d'un instrument vraiment efficace et durable, ledit article devrait cependant prévoir en plus un plafonnement de la production pendant la période de réduction.

Avec un regard porté vers l'avenir, le président de l'Euopean Milk Board (EMB) Romuald Schaber estime que la création d'une base légale pour un programme de réduction a de réelles chances d'aboutir : « Je pense que les élus se sont également rendus compte que sans mesure efficace dotée d'une base légale la situation n'est plus tenable. Cette proposition très positive de la commission agricole en témoigne clairement. » Deux autres commissions parlementaires ainsi que l'assemblée plénière doivent encore approuver la proposition avant que celle-ci ne soit présentée au Conseil et à la Commission. « Au vu de la situation extrêmement instable du marché laitier et de l'absence d'alternatives, les institutions européennes ont maintenant une responsabilité envers les producteurs de lait et les citoyens de l'UE pour enfin mettre en œuvre une solution concrète et réalisable », affirme Rumuald Schaber. « Nous nous réjouissons d'autant plus qu'avec ledit article sur la réduction des volumes les initiatives politiques actuelles vont dans le bon sens. »

Contexte

La réduction volontaire de la production constitue un élément clé du Programme de responsabilisation face au marché (PRM) de l'EMB. Il permet, en période de crise, d'inciter les producteurs laitiers à réduire leur production, en leur offrant en contrepartie une indemnité compensatoire. Cela permet d'éviter la production de volumes excédentaires nuisibles au marché. À la fin de l'année dernière, l'UE avait mis en place un tel programme en tant que mesure unique. Le programme avait été suivi largement par les producteurs européens, notamment dans les grands pays producteurs tels que la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Irlande.

Communiqué de presse de l'EMB du 9 mai 2017

Comparatif des prix du lait de l'EMB

© wikimedia

Au cours des deux derniers mois, en février et en mars 2017, la plupart des laiteries recensées pour la comparaison des prix du lait de l'EMB a versé aux producteurs de lait un prix de base compris entre 30 et 33 centimes pour un

kilogramme de lait à 4,0 % de matière grasse et 3,4 % de protéines.

Toutefois, presque toutes les laiteries ont revu les prix au producteur à la baisse, même légère, entre février et mars. Cela vaut aussi pour le lait bio. Le prix au producteur le plus élevé, 36,67 centimes, a été constaté en Italie; comme au cours des mois précédents, le prix au producteur en Autriche

enregistrait l'écart le plus important, plus de 8,87 centimes en moins.

Pendant la période du programme de réduction de l'UE, d'octobre à janvier 2017, le prix au producteur a justement connu l'augmentation la plus marquée chez les laiteries qui ont versé les prix les plus bas à leurs producteurs pendant la crise laitière. C'est particulièrement vrai pour l'une des laiteries allemandes recensées où le prix au producteur était tombé à moins de 21 centimes par kilogramme en septembre et s'est stabilisé depuis janvier autour

de 30 centimes (+44%).

Comparatif des prix du lait de l'EMB (décembre 2016 à mars 2017)

Karin Jürgens, Büro für Agrarsoziologie und Landwirtschaft (BAL)

Commentaire de l'EMB : ne nous réjouissons pas trop vite de cette amélioration des prix. En effet, les producteurs de lait sont toujours loin de bénéficier de prix leur permettant de couvrir leurs frais.

Contexte: Le comparatif des prix du lait de l'EMB a récemment été soumis à une révision, afin d'assurer une meilleure comparabilité des prix du lait payés aux producteurs en Europe. Le nouveau mode de calcul permet de montrer d'une part le prix de base et d'autre part le prix incluant les différentes majorations et déductions propres à chaque laiterie. La valeur standard a été fixée à 4,0% de matière grasse et 3,4% de protéines.

À ce jour, vingt producteurs laitiers de sept pays participent à l'étude de comparaison des prix de l'EMB.

Un accompagnement pour les agriculteurs en difficulté

Interview avec Mme Laurence Leruse, coordinatrice d'Agricall Wallonie. Le but de cette organisation belge est d'accompagner tout agriculteur en Wallonie et sa famille qui rencontre des difficultés d'ordre économique, financière, technique, juridique, psychologique ou social dans la gestion de sa ferme.

© Pixabay

Quels sont les enjeux sociaux de l'agriculture qui vous préoccupent ?

De manière générale, on constate que la charge de travail augmente dans les exploitations par l'accroissement des tailles des exploitations et par la plus grande complexité du métier d'agriculteur. Cela a, entre autres, comme conséquence, un isolement de plus en plus présent des agriculteurs dans leur exploitation. Enfin, on a le sentiment que l'agriculteur doit sans cesse s'adapter et jongler avec bon nombre d'incertitudes (volatilité des prix plus grande, moins de maîtrise sur ses prix, revenus incertains, aléas climatiques plus importants, etc.).

Ce contexte affaibli ou épuise les agriculteurs et les rend plus vulnérables lorsque d'autres problèmes surviennent : divorce ou séparation, tensions familiales, maladie ou accident, difficultés financières, etc.

Comment accompagnez vous l'agriculteur et sa famille? Quels sont les problèmes auxquels vous êtes confrontés le plus souvent ?

Nous accompagnons tous les agriculteurs de manière neutre et indépendante en respectant ses valeurs et ses choix. Nous garantissons la plus grande confidentialité ce qui permet de nouer une véritable relation de confiance. Celle-ci permet à l'agriculteur de parler librement, de se confier.

Notre approche est globale, c'est à dire que nous travaillons sur toutes les dimensions en parallèle : économique, psychologique, juridique, sociale et agronomique. Bien souvent, les problèmes ont des causes multiples ce qui nécessitent que les solutions soient pensées et analysées de manière globale. Par exemple, conseiller à un agriculteur d'augmenter sa production de lait pour générer plus de revenus et rembourser ses crédits sans tenir compte de ses disponibilités ou de ce qu'il souhaite n'est pas une bonne piste. En effet, cette solution ne sera pas tenable à moyen terme puisqu'elle ne tiendra pas compte de toute la dimension globale à savoir les aspects aussi bien psychosociaux que technico-économiques.

Est-ce que vous voyez un lien direct entre la politique de libéralisation actuelle dans le secteur agricole et votre travail/taux d'agriculteurs accompagnés ?

Nous ne pouvons répondre à cette question. En effet, notre action a pour but de trouver des pistes de solution pour aider l'agriculteur à améliorer sa situation "aujourd'hui et demain". De plus, nous ne considérons que les leviers sur lesquels l'agriculteur peut agir directement et qui auront un effet à court terme ou moyen terme. Notre niveau d'action et la temporalité avec laquelle nous travaillons est donc différente des dimensions politiques qui œuvrent sur du long terme et à un niveau plus macro.

Est-ce que les crises de lait se manifestent dans votre travail ?

Il est difficile de répondre à cette question car il ne faut pas nier la diversité des situations que nous rencontrons. Les exploitations accompagnées sont majoritairement des exploitations laitières ou des fermes d'élevage. Les prix que connaissent actuellement ces secteurs ont une incidence sur les liquidités au sein des exploitations et ont forcément un impact sur leur capacité de remboursement. A cela peut s'ajouter alors d'autres facteurs (maladie, structure de financement inadéquate, efficience de l'exploitation, épuisement professionnel, difficulté familiale, pénibilité du métier, etc.) qui fragilisent encore et peuvent entraîner l'exploitation dans une spirale négative.

Quelles sont vos attentes à la politique et à la société pour améliorer la situation pour les agriculteurs?

Notre organisme est un organisme de soutien. Notre mission est d'accompagner les agriculteurs qui rencontrent des difficultés. Nous ne pouvons pas dire que nous sommes représentatifs des agriculteurs car nous ne sommes pas une organisation syndicale de défense des agriculteurs. Nous sommes toutefois favorables à toutes initiatives ou décisions qui contribuent à améliorer la situation des agriculteurs. Pour nous, toute initiative portée à quelque niveau que ce soit; au niveau local ou au niveau européen est importante.

Autres aspects sur lesquels vous voudriez vous prononcer /qui vous semblent important?

Nous conseillons à tous les agriculteurs qui rencontrent des difficultés de ne pas hésiter à en parler avec leur réseau existant (comptable, vétérinaire, nutritionniste, banquier, etc.) pour tenter de trouver des solutions à ces difficultés et rompre l'isolement; qu'il s'agisse par exemple, d'un organisme comme le nôtre ou bien une personne de référence ou de confiance en gestion de troupeau, un spécialiste du fourrage, de la traite ou de cultures, etc. Cela permettra à l'agriculteur d'être moins isolé et de pouvoir échanger avec des personnes qui ont des regards différents et de trouver de meilleures solutions pour résoudre les problèmes.

De plus, nous les invitons à réagir le plus vite possible pour que la difficulté ne devienne pas, avec le temps, un (très) gros problème. Une (ré)action plus en amont des difficultés permet de travailler plus sereinement et laisse plus de choix dans les solutions qui pourront être mises en œuvre.

Mme Leruse, merci pour cet entretien.

Regina Reiterer, EMB

Pour joindre Agricall: 0800 / 85 0 18 - Agricall Wallonie asbl

Vous pouvez nous trouver sur Facebook

European Milk Board ASBL Rue de la Loi 155 B-1040 Bruxelles Tel: +32 (0)2808 1935

Fax: +32 (0)2808 8265

Mail: office@europeanmilkboard.org

Document-URL: http://www.europeanmilkboard.org/https://www.europeanmilkboard.org/francais/bulletin-mai-2017.html